

DIRECTIVES ET CODE DE CONDUITE DE MASC POUR LES PROGRAMMES VIRTUELS

En participant à une activité virtuelle de MASC, vous vous engagez à respecter les directives suivantes :

DIRECTIVES

- L'établissement doit fournir un lien de connexion fonctionnel au moins 24 heures avant l'activité.
- MASC fournit les liens de connexion pour les vidéos sur demande au moins 24 heures avant l'activité
- L'artiste et l'établissement s'engagent à communiquer avant l'activité afin de confirmer tous les détails incluant les attentes par rapport à l'interaction entre l'artiste et les participants pendant l'activité.
- Pour une meilleure qualité d'images vidéo, nous recommandons une vitesse de connexion Internet d'au moins 15 Mbps.
- Soyez soucieux du temps et assurez-vous d'être prêts 10 minutes à l'avance. S'il y a un problème avec le lien, veuillez contacter MASC immédiatement.
- Tous les ateliers et spectacles présentés dans un cadre scolaire ou à domicile chez les enfants doivent compter la présence d'une personne en position d'autorité.
- La personne en position d'autorité agit en tant que modérateur de la session.
- Pendant les spectacles, les participants doivent garder leur micro fermé en tout temps et poser leurs questions dans le clavardage.
- Pendant les ateliers, les participants peuvent garder leur micro ouvert à moins d'indication contraire par l'artiste ou l'enseignant.
- L'artiste peut demander aux participants de garder leurs caméras allumées, mais comprend et respecte le fait que tous les participants ne sont pas en mesure de le faire.
- Tout le contenu des ateliers et spectacles est protégé par la Loi sur le droit d'auteur. Toute reproduction de ce matériel sans le consentement de l'artiste constitue une violation de cette Loi.
- Les photos et enregistrements sont permis uniquement avec l'accord des deux parties : de l'artiste et du coordonnateur.
- Référez-vous à la Politique d'annulation de MASC si vous devez annuler une activité.

** Définition : Une personne en position d'autorité: un.e enseignant.e, un.e directeur.trice, un parent ou l'organisateur.*

DIRECTIVES ET CODE DE CONDUITE DE MASC POUR LES PROGRAMMES VIRTUELS

En participant à une activité virtuelle de MASC, vous vous engagez à respecter les directives suivantes :

CODE DE CONDUITE

- Les communications entre l'artiste et les mineurs (moins de 18 ans) en dehors des activités MASC sont interdites, à moins qu'elles soient supervisées par une personne d'autorité.
- Le respect est exigé en tout temps envers les artistes, le personnel et les autres participants.
- L'intimidation, les injures, le harcèlement, le langage et les comportements discriminatoires ne seront pas tolérés.
- Si un participant ne respecte pas le code de conduite, la personne d'autorité sera responsable de gérer la situation et de prendre les mesures nécessaires pour procéder à l'expulsion, si besoin. Si la situation persiste, l'artiste a le droit de mettre fin à l'activité. Dans ce cas, aucun remboursement ne sera possible.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir remplir [le formulaire d'évaluation](#) de l'activité afin de nous aider à développer des projets qui répondent à vos besoins et attentes.

Au plaisir de partager notre passion pour les arts avec vous!